



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture**

FIAO/ R1161 (Fr)

FAO
Rapport sur les
pêches et l'aquaculture

ISSN 2070-6995

Rapport de la

**SECONDE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE ET
CONSULTATIF INFORMEL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR
LE FICHIER MONDIAL**

Rome, 21–23 mars 2016

Rapport de la
Seconde réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel
à composition non limitée sur le Fichier mondial

Rome, 21-23 mars 2016

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-209302-3

© FAO, 2016

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Le document ci-joint est le rapport de la Seconde réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial tenue à Rome du 21 au 23 mars 2016. Les conclusions de la réunion, comme convenu par les participants, font partie intégrante du rapport.

Les textes des annexes sont reproduits tels qu'ils ont été présentés.

FAO. 2016.

Rapport de la Seconde réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial, Rome, 21–23 mars 2016. FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° R1161. Rome. 41 pp.

RÉSUMÉ

La Seconde réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial (GRWG) a eu lieu à Rome, en Italie, du 21 au 23 mars 2016.

Lors de cette seconde réunion du GRWG, des experts des États membres et des observateurs du Comité des pêches (COFI) de la FAO ont donné leur avis sur les prochaines étapes de développement du Fichier mondial en tant qu'outil de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR). Plusieurs questions importantes ont été discutées, notamment: les progrès et l'état d'avancement du Programme sur le Fichier mondial; l'élaboration de spécifications techniques concernant, entre autres, les exigences en matière de données, l'échange de données et les données provenant de tiers; la préparation d'un système pilote; et un mécanisme de financement pour soutenir la viabilité à long terme du Fichier mondial.

Les participants ont convenu, entre autres questions, de ce qui suit: (i) des progrès substantiels ont été accomplis, en particulier grâce aux travaux des trois Groupes de travail spécialisés, sur la conception et les spécifications du système d'information; (ii) le développement du système devrait se poursuivre au niveau de la phase 1; (iii) cinq champs principaux de données sont absolument nécessaires à compiler dans le Fichier mondial; (iv) l'importance de veiller à la qualité des données et du recoupement de l'information; (v) il peut être stratégique de remplir le module d'information sur les navires du Fichier mondial avec des données provenant de tiers de confiance; (vi) conserver diverses options de formats de données et mécanismes de transmission faciliterait la soumission des données au Fichier mondial à la fois pour les Membres des pays développés et en développement; (vii) des directives détaillées consolidant les spécifications techniques de mise en œuvre du Fichier mondial devraient être données aux membres pour rendre plus cohérents leurs données, systèmes et processus par rapport au Fichier mondial; (viii) le développement d'un système pilote accessible au public et opérationnel devrait se poursuivre par la collecte de données pour les différents modules d'information; (ix) la nécessité de promouvoir le développement, la mise en œuvre et la mise à jour à long terme du Fichier mondial; (x) l'importance de fonds dédiés pour le renforcement des capacités en vue de faciliter l'harmonisation des systèmes et des processus nationaux, et éventuellement régionaux, avec les spécifications techniques du Fichier mondial.

La prochaine réunion du GRWG aura lieu au cours du premier trimestre 2017 pour examiner les progrès réalisés par les Groupes de travail spécialisés et l'équipe du projet de Fichier mondial.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
ABBREVIATIONS ET ACRONYMES	v
OUVERTURE DE LA SESSION.....	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
DÉVELOPPEMENT DU FICHIER MONDIAL	5
EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES	5
Conclusions du GRCG-DR.....	5
Discussions du GRCG en cours	7
DONNÉES TIERS.....	8
Conclusions du GRCG-TP.....	9
Discussions du GRCG-TP en cours	9
ÉCHANGE DE DONNÉES	12
MÉCANISME DE FINANCEMENT POUR LA VIABILITÉ À LONG TERME DU FICHIER MONDIAL.....	17
AUTRES QUESTIONS.....	18
ADOPTION DES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION	20
ANNEXE 1 : Ordre du jour et calendrier	23
ANNEXE 2 : Termes de référence du groupe de travail	25
ANNEXE 3 : Liste des documents	26
ANNEXE 4 : Liste des participants	27
ANNEXE 5 : Ouverture de la session par Lahsen Ababouch, Directeur.....	31
Division des politiques et de l'économie des pêches et de l'aquaculture FAO	

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

AECP	Agence européenne de contrôle des pêches
CE	Commission européenne
CEFACT/ONU	Centre des Nations Unies pour la facilitation des échanges et le commerce électronique
COFI	Comité des pêches de la FAO
CPANE	Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est
CSV	Comma-Separated Values
CWP	Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches
DG-MARE	Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne
FAO	Organisation des NU pour l'alimentation et l'agriculture
FIAO	Groupe des opérations et technologies de pêche
FIAS	Groupe de l'information et des statistiques sur la pêche et l'aquaculture
FLUX	Fisheries Language for Universal eXchange (Protocole universel d'échanges pour les données relatives à la pêche)
GFCM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
GISIS	Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes
GRCG	Groupe de travail spécialisé
GRCG-DE	Groupe de travail spécialisé sur l'échange des données
GRCG-DR	Groupe de travail spécialisé sur les exigences en matière de données
GRCG-TP	Groupe de travail spécialisé sur les données provenant de tiers
GRWG	Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial
GTC-INDNR	Groupe de travail <i>Ad Hoc</i> mixte FAO/OMI sur la pêche INDNR et les questions connexes
IHSM	Information Handling Services Maritime and Trade
INDNR	Pêche illicite, non reportée et non réglementée
ISSF	International Seafood Sustainability Foundation
IT	Technologie de l'information
IUN	Identifiant unique du navire
LOCODE/ONU	Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports
LT	Longueur totale
NAFO	Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration of the United States of America
NU	Nations Unies
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
PSC	Contrôle de l'État du port (PSC)
PSMA	Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
ReCAAP	Regional Cooperation Agreement on Combating Piracy and Armed Robbery against Ships in Asia
TB	Tonnage brut
UNECE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
UE	Union européenne
USCG	United States Coast Guard (Garde-côtes des États-Unis)
WWF	Fonds mondial pour la nature
XML	Language de balisage extensible

OUVERTURE DE LA SESSION

1. M. Ari Gudmundsson, officier responsable de la sous-division des opérations et technologies des pêches et de l'aquaculture (FIAO) de la FAO, a ouvert la session du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial (GRWG) et a souhaité la bienvenue aux participants réunis au siège de la FAO.

2. Étaient présents à la réunion 32 participants provenant de 19 pays, dont cinq participants appartenant à des organisations intergouvernementales, trois membres des organisations non gouvernementales (ONG), une personne ressource et huit personnes de l'équipe d'appui de la FAO. Une liste des participants et de l'équipe de la FAO est jointe en annexe 4.

3. M. Lahsen Ababouch, Directeur de la Division des politiques et de l'économie des pêches et de l'aquaculture, a prononcé la déclaration d'ouverture au nom du Sous-Directeur général du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, M. Árni M. Mathiesen, rappelant aux participants que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) continue de faire peser une menace mondiale pour la viabilité à long terme de la pêche et le maintien d'écosystèmes sains et productifs. Il a noté qu'un certain nombre d'instruments légaux contraignants et plus souples, ont été adoptés pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR et promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques, dont le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigéré et des navires de ravitaillement (Fichier mondial) fait partie. M. Ababouch a souligné que le Comité des pêches (COFI) a exprimé à plusieurs reprises son soutien à la poursuite du développement du Fichier mondial par la FAO et que le COFI, à sa Trente-et-unième session, en juin 2014, a reconnu le rôle du Fichier mondial dans la lutte concertée contre la pêche INDNR. Il a expliqué que certains Membres avaient reconnu la nécessité de disposer d'un comité consultatif sur le Fichier mondial, le GRWG qui été créé à cette fin. Il a présenté les résultats de la première réunion du GRWG, tenue en février 2015, et a décrit comment les Groupes de travail spécialisés sur le Fichier mondial (GRCG), sur les recommandations du GRWG, ont été mis en place pour traiter des questions techniques, et que la priorité actuelle allait à la mise en œuvre d'un projet pilote. M. Ababouch a précisé que les recommandations formulées par le GRWG ne seraient pas contraignantes, mais serviraient à orienter le Secrétariat et à faire des recommandations pour la Trente-deuxième session du COFI. Il a exprimé ses remerciements à un certain nombre de pays comme l'Australie, l'Union européenne (Organisation Membre), l'Islande, la République de Corée, l'Espagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique qui ont contribué financièrement au Programme sur le Fichier mondial. La déclaration d'ouverture est jointe en Annexe 5.

ACCORDS DE LA RÉUNION

4. M. Gudmundsson a informé les participants des modalités de fonctionnement du GRWG. Il a mentionné qu'un rapport administratif sur le GRWG serait préparé et distribué aux participants. Le GRWG devra approuver les conclusions de la réunion à la fin de la semaine qui suivra la distribution du rapport et les progrès réalisés seront présentés à la Trente-deuxième session du COFI.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

5. M. Hector Villa, directeur adjoint du contrôle et de l'inspection du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement de l'Espagne, a été élu président du GRWG. Mme Cheri McCarty, spécialiste des affaires étrangères, Bureau des affaires internationales et de l'inspection des produits de la mer, Service national des pêches maritimes des États-Unis, a été élue Vice-Présidente. Les deux, M Villa et Mme McCarty, ont exprimé leur gratitude aux participants pour les avoir désignés Président et Vice-Présidente, respectivement. Mme McCarty a présidé la réunion le 23 mars en raison de l'absence du Président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le GRWG a adopté l'ordre du jour tel qu'il est présenté à l'annexe 1.
7. La délégation indonésienne a requis un délai concernant sa présentation sur la gestion des pêches en Indonésie et la lutte contre la pêche INDNR. Le GRWG a accepté d'inclure la présentation dans le cadre du point 4 à l'ordre du jour.

RAPPORT DE SUIVI ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME SUR LE FICHIER MONDIAL

8. M. Ari Gudmundsson, en tant que coordinateur du Fichier mondial, a présenté au groupe un rapport complet sur le Fichier mondial. Il a commencé par résumer les principaux concepts du Fichier mondial, en rappelant aux participants son rôle d'outil d'information venant soutenir les instruments qui permettent de lutter contre la pêche INDNR, en particulier la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA), puisqu'il fournirait un seul point d'accès à l'information relative aux navires de pêche et aux navires qui soutiennent les opérations de pêche. Sa principale force, est de rassembler des informations certifiées provenant d'autorités officielles nationales qui en sont responsables, et leur utilisation et bénéfices ont également été soulignés. Le fait que la phase 1 (s'appliquant aux navires de 100 TB et plus, ou de 24 mètres de longueur et plus) sera traitée en premier a été rappelé, ainsi que l'importance d'utiliser les numéros de l'Organisation maritime internationale (OMI) comme identifiant unique du navire (IUN), élément clé pour le Fichier mondial et l'identification des navires et la traçabilité en général, a été soulignée.
9. Le groupe a revisité le document de stratégie¹ et le prototype qui ont été présentés à la Trente-et-unième session du COFI, et les recommandations découlant de cette session du Comité. M. Gudmundsson a expliqué comment le GRWG assume la fonction d'organe consultatif pour traiter des questions en suspens et du financement à long terme du Fichier mondial, et a rappelé aux participants les résultats de sa première réunion, qui a été convoquée en février 2015. Il a informé le groupe des trois GRCG qui ont été mis en place pour résoudre les problèmes techniques liés aux exigences relatives aux données (GRCG-DR), à l'échange des données (GRCG-dE) et aux données provenant de tiers (GRCG-TP), et dont les recommandations résultent des travaux développés dans un espace de travail virtuel, et lors d'une réunion tenue en septembre-octobre 2015, seront analysées par le GRWG au cours de la réunion.
10. M. Gudmundsson a également présenté le projet pilote de Fichier mondial, qui a été discuté en profondeur lors de la réunion, et a expliqué le travail qui avait été réalisé à ce jour et comment la mise en œuvre du projet pilote a été prévue. Il a également résumé la situation financière du Programme sur le Fichier mondial, en remerciant les donateurs actuels et passés, tout en expliquant les difficultés qui ont été rencontrées dans la mise en place des opérations du projet suite à la Trente-et-unième session du COFI, et les retards résultant qui ont affecté le programme.
11. Un examen des événements internationaux où le Fichier mondial a été inscrit à l'ordre du jour, avec le groupe a été réalisé avec des informations détaillées sur les conclusions de la Troisième session du Groupe de travail *Ad Hoc* du Comité mixte FAO/OMI sur la pêche INDNR et les questions connexes (novembre 2015), la réunion du G7 sur la sécurité maritime (décembre 2015), le Forum Chatham House sur la pêche INDNR (février 2016) et le Groupe de travail de coordination sur les statistiques des pêches (février 2016).
12. M. Marc Taconet, Chef de l'information et des statistiques du Service des pêches et de l'aquaculture de la FAO (FIAS), a présenté les activités en cours du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (CWP). Si initialement, ce groupe était chargé des classifications,

¹ COFI/2014/SBD.2: www.fao.org/cofi/33133-01d7de5488a77180759efacea7c39dbb7.pdf

des concepts et des définitions statistiques, les progrès en informatique et les nouveaux besoins de rationaliser l'échange de données, font qu'il intervient maintenant également au niveau des normes d'échange de données. Lors de sa réunion intersessions en février 2015, il a été établi que des groupes devraient définir des normes pour les métadonnées au niveau international et les séries de données du Fichier mondial ont été mentionnées dans ce contexte. La dernière session du CWP a été informée de la création du GRWG, et a salué le travail accompli sous ses auspices, recommandant la non-duplication des efforts. Ainsi, lorsque les conclusions du GRWG et des GRCG seront complètes, le CWP est ouvert à l'examen des normes du Fichier mondial dans le but de le promouvoir au niveau mondial. M. Taconet a également informé le groupe qu'il pourrait y avoir aussi des sujets transversaux, comme la gestion des données de base, qui relèvent des compétences du CWP, qui seraient pertinents pour le Fichier mondial.

13. Le groupe a noté que des progrès considérables avaient eu lieu depuis sa dernière réunion, en particulier concernant la mise en place et les travaux en cours du GRCG-DR, GRCG-DE et GRCG-TP. Le Président a noté que le rôle positif du Fichier mondial dans la lutte contre la pêche INDNR et une meilleure transparence étaient très clairs, tout comme son utilisation potentielle dans le soutien à l'État du pavillon, l'État du port, l'État côtier et l'État de marché. L'équipe du Fichier mondial a été félicitée pour ses efforts et encouragée à poursuivre ses travaux dans le même sens.

14. Un représentant de l'Union européenne (Organisation Membre) a mené une investigation pour savoir si le Fichier mondial contiendra des données sur les navires d'aquaculture, le nouveau registre de la flotte de l'Union européenne (UE) n'envisageant pas de retenir ces navires. La délégation indonésienne a trouvé la question intéressante et a demandé qu'un forum soit organisé pour discuter des navires d'aquaculture, vu leur possibilité de passer les frontières. Le représentant de l'OMI a également invité le groupe à ne pas prendre d'option définitive sur ce point, certains aspects liés aux navires pouvant inclure des navires d'aquaculture, et être pertinents pour la pêche INDNR. Le groupe a convenu que, pour le moment, la portée du Fichier mondial devrait être limitée aux navires de mer utilisés ou destinés à être utilisés dans la pêche de capture, et aux autres navires qui soutiennent les opérations de pêche, tels que les navires de transport frigorifique et les navires de ravitaillement. Durant les discussions sur la portée du Fichier mondial, il a également été rappelé aux participants que les navires impliqués dans la pêche continentale n'ont également pas été considérés cette fois-ci.

15. Pour ceux qui n'étaient pas présents à la réunion des GRCG à la fin de 2015, une explication de la nouvelle réglementation² de l'UE, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 a été donnée par la délégation de l'Union européenne (Organisation Membre), rendant le numéro OMI obligatoire pour tous les navires de pêche de pays tiers autorisés à pêcher dans les eaux de l'UE, tous les navires de pêche de l'UE d'une longueur de 15 m totale ou plus en dehors de l'UE, ainsi que des navires de l'UE de 100 TB ou 24 m et plus, quelques soient les zones de pêche.

16. Le Président a souligné l'importance des registres des navires nationaux, y compris du numéro OMI, pour compiler l'historique complet du navire et donc lutter contre les pratiques de pêche INDNR, et de l'amélioration de la législation nationale pour établir de telles procédures. La délégation de l'Union européenne (Organisation Membre), tout en soulignant l'importance de la mise en œuvre du numéro OMI, comme l'IUN du Fichier mondial, au niveau mondial, s'est enquis de l'attribution du numéro OMI aux navires de moins de 100 TB. Le représentant de l'OMI a expliqué que, bien que l'UE aille au-delà du niveau traditionnellement établi pour le numéro OMI, la résolution A.1078(28) sur le système de numéro d'identification des navires de l'OMI fournit seulement les exigences minimales pour son application, et les administrations nationales sont encouragées à appliquer le système d'attribution de

² Règlement d'exécution de la Commission (UE) 2015/1962 du 28 octobre 2015 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 404/2011 établissant les modalités d'application du règlement du Conseil (CE) n° 1224/2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de pêche: http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.287.01.0006.01.ENG

numéros OMI, même au-delà de ces exigences minimales, dans des limites raisonnables (les navires sans moteur et les navires de loisirs devant être exclus). Il n'existe donc pas de limitation légale à l'attribution de numéros OMI aux navires de moins de 100 TB, mais éventuellement des limitations techniques des gestionnaires des numéros OMI.

17. La personne-ressource de la société IHSM (Information Handling Services Maritime and Trade) a expliqué comment les navires de pêche ont seulement récemment été incorporés dans le système de numéro d'identification des navires OMI et, par souci de cohérence et compte tenu du volume des navires en question, les ressources ont été consacrées à l'attribution de numéros OMI aux navires de 100 TB et plus. Même si l'IHSM cherchait à répondre aux demandes d'obtention du numéro OMI des navires de moins de 100 TB, cela dépendrait des échanges électroniques de données avec d'autres organisations et les États du pavillon. Le représentant du Fonds mondial pour la nature (WWF) a expliqué que les documents concernant cet échange de données ont été présentés à la Troisième session du Groupe de travail *Ad Hoc* mixte FAO/OMI sur la pêche INDNR et les questions connexes (GTM-INDNR), mais qu'il y a encore un besoin urgent de discuter et de promouvoir cette idée. Le représentant de l'OMI, en réitérant la nécessité pour les gestionnaires du numéro OMI d'avoir des ressources et des informations de qualité, est allé dans le sens de l'IHSM et du WWF sur la nécessité d'échanger des données électroniques et a également expliqué comment le travail de l'IHSM pourrait être facilité par l'examen des aspects pratiques comme les demandes groupées. L'IHSM a également informé le groupe de la possibilité de réserver des séries de numéros qui seraient attribuées aux listes de navires des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). La Délégation de l'Union européenne (Organisation Membre) a souligné le fait que non seulement l'Union européenne mais aussi les ORGP, doivent obligatoirement attribuer des numéros OMI aux navires de moins de 100 TB, et qu'il est important que les besoins des ORGP et des États du pavillon y compris ceux de l'Union européenne (Organisation membre), soient couverts lorsqu'il existe déjà des recommandations.

18. En conclusion de cette discussion, il a été rappelé que le développement du Fichier mondial devrait continuer à se faire, comme prévu, au niveau de la phase 1, et, comme cela a également été convenu lors du GTC-INDNR, toute expansion au-delà de la phase 1 dépendra de la réussite de la mise en œuvre de cette première phase.

19. M. Suseno Sukoyono, Conseiller auprès du Ministre des affaires maritimes et de la pêche de la République d'Indonésie, a présenté les ressources halieutiques et la grande biodiversité de l'Indonésie, ainsi que le travail du ministère fondé sur trois piliers: la souveraineté, la durabilité et la prospérité. Il a également souligné la nécessité d'un leadership fort afin de favoriser l'engagement et la participation volontaire. Mme Grace Gabriella Binowo a souligné les efforts du Groupe de travail présidentiel récemment mis en place pour combattre la pêche illicite en Indonésie, et a présenté les résultats positifs que cette équipe intersectorielle a obtenus à ce jour. Elle a également mentionné l'analyse détaillée sur les navires construits hors de l'Indonésie auxquels une licence d'exploitation en Indonésie a été attribuée, et qui ont ensuite été interdits (anciens navires étrangers), qui rassemble des informations qui pourraient être utiles au Fichier mondial et plus largement encore.

20. Le représentant de l'OMI a ajouté que l'Indonésie a joué un rôle important dans l'Accord de coopération régionale sur la lutte contre la piraterie et les vols à main armée contre les navires en Asie (ReCAAP), le premier accord régional entre gouvernements pour promouvoir et renforcer la coopération contre la piraterie et les vols à main armée en Asie. Il a également souligné l'importance de la lutte mondiale contre la pêche INDNR, mais aussi la piraterie, le trafic humain et l'abandon des marins, et d'autres problèmes connexes.

DÉVELOPPEMENT DU FICHER MONDIAL

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES

Conclusions du GRCG-DR

21. Mme Alicia Mosteiro, directeur technique du Fichier mondial, a présenté la question des exigences en matière de données, et en particulier les résultats des travaux du GRCG-DR. Elle a rappelé au groupe que le GRCG-DR avait été mis en place autour de la mi-2015, suite à la recommandation de la première réunion du GRWG. La première série de discussions a porté sur la définition des séries de données du Fichier mondial, et a été largement finalisée.

22. Le groupe a été informé des différents niveaux de priorité de l'information dans le Fichier mondial, ainsi que de la liste des cinq champs de données qui sont une condition préalable pour inclure un fichier des navires dans le système (IUN, nom du navire, pavillon, LT et TB). Mme Mosteiro a également résumé les modules d'information choisis par le GRCG-DR, à savoir les informations sur les navires, historiques, sur les autorisations (pour les activités de pêche et d'appui aussi, comme le transbordement), sur les inspections et la surveillance, les refus d'entrée dans les ports et les listes INDNR, et a indiqué les modifications apportées à la proposition initiale, en référence au document de stratégie, recommandées par le GRCG-DR. Elle a évoqué la série de questions en suspens liées aux champs et aux types de données, les niveaux de priorité et les références, et s'est félicité des commentaires du groupe dans la conclusion de ce travail.

23. Diverses délégations se sont prononcées en faveur de l'inclusion d'informations sur la capacité de cale à poisson et du type de navire, informations fondamentales pour les inspections, surtout pour le PSMA, pour la contre-vérification des captures et des débarquements et la documentation sur les captures et dans le cadre du transbordement. Ces détails ont été considérés comme prioritaires. Le représentant de l'Islande a mis en évidence le fait que les ORGP comme l'Organisation des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique (OPANO) et la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE) exigent une liste des poissons en cale. Le représentant de l'OMI a suggéré que, tout comme le numéro OMI est nécessaire sur ces listes, il devrait également obligatoirement figurer sur tous les documents du navire.

24. En ce qui concerne les informations sur les propriétaires, de nombreux participants ont recommandé la suppression des champs de nationalité pour les propriétaires et exploitants, ces données devant être conservées dans les informations sur les navires car elles pourraient aider à prendre des mesures contre ceux qui sont impliqués dans la pêche INDNR. La question de la sensibilité des informations sur la propriété, en particulier, la propriété effective, a également été soulevée, et le représentant islandais a insisté sur la nécessité d'être prudent en considérant les exigences au niveau légal. La délégation de l'Union européenne (Organisation Membre) a informé le groupe des contraintes légales qui ne permettent pas la diffusion de renseignements personnels. La loi indonésienne restreint également la divulgation des informations personnelles sur les propriétaires, les dirigeants des compagnies, etc., mais il est possible de diffuser les noms des sociétés. La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) n'officialise pas également les informations sur les propriétaires, qui sont seulement fournies sur demande officielle et suite à l'approbation de la Commission. Il a été convenu que, si elles sont fournies au Fichier mondial, ces informations sensibles devraient garder leur caractère privé et, par conséquent, il faudrait restreindre l'accès à certaines informations, même si la gestion du système deviendrait plus complexe et la transparence serait quelque peu entravée. La délégation de l'OMI a offert un soutien technique, le cas échéant, vu son expérience avec le système mondial intégré d'information (GISIS) qui gère différents droits d'accès selon ses divers groupes d'utilisateurs.

25. Une discussion sur le système de numéro d'identification unique des compagnies et des propriétaires (numéro OMI pour les compagnies) a également suivi, dans laquelle il a été précisé qu'un numéro OMI de compagnie est attribué à une société dans un seul but d'identification unique, quel que soit son rôle dans la propriété ou la gestion d'un navire. Bien que des numéros OMI attribués aux compagnies aient été attribués à de nombreuses entreprises qui sont liées à des navires de pêche, l'échange de ces numéros avec les États du pavillon, et peut-être directement avec le Fichier mondial, aurait besoin d'être discuté afin de déterminer si les canaux d'échange existants peuvent être utilisés. Le représentant de l'OMI a expliqué que le numéro OMI attribué aux compagnies est obligatoire en vertu du Code international de gestion pour la sécurité, et les futurs instruments de l'OMI sur la sécurité de la pêche pourraient entraîner l'extension du Système de numérotation des compagnies et des propriétaires de l'OMI dans le contexte des navires de pêche. Il a également informé le groupe que la liste des numéros OMI attribués aux compagnies est accessible au public et administrations nationales sur GISIS, indépendamment des lois nationales. Le représentant de l'Union européenne (Organisation Membre) a demandé si l'adresse et la nationalité peuvent ne pas être délivrées lors de l'envoi du numéro OMI de la compagnie. Le représentant des États-Unis d'Amérique a ajouté que ceux qui enquêtent sur la pêche INDNR pourront accéder à tous les renseignements sur la propriété non fournis au Fichier mondial à travers le numéro OMI de compagnie, et a également suggéré de créer un lien vers ces informations ou de les intégrer dans le Fichier mondial afin de faciliter le travail analytique.

26. En ce qui concerne la liste des ports de référence, le représentant de l'OMI a suggéré que la décision de ne pas utiliser le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU) soit réexaminée. Il a rappelé au groupe que cette liste est utilisée par les systèmes de contrôle de l'État du port de l'OMI (PSC), et bien d'autres, et a expliqué comment l'OMI coopère actuellement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) pour assurer la mise à jour fréquente de la liste des ports. Actuellement, toute personne peut proposer de nouveaux sites, y compris des ports, et il existe un réseau de points focaux nationaux pour valider les propositions. Il a demandé qu'une proposition soit remise au COFI pour encourager les membres à vérifier leurs listes nationales, et a recommandé que le Secrétariat du Fichier mondial travaille en étroite collaboration avec la CEE pour l'utilisation efficace du LOCODE/ONU. À l'inverse, la délégation de l'Union européenne (Organisation Membre) a indiqué qu'il y a eu de nombreux problèmes dans le passé et donc que la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG-MARE) de la Commission européenne n'utilisait plus le LOCODE/ONU. Elle gère désormais sa propre liste et seulement quelques données ont un LOCODE/ONU. Par conséquent, il existe un risque accepté d'incohérence des données. Néanmoins, le représentant a suggéré de retenir l'option des États qui fournissent des listes de ports avec des codes spécifiques, qui peuvent aussi être des LOCODE/ONU. La CGPM a informé les participants qu'elle possède une liste publique des ports qui est mise à jour manuellement, qui pourrait être plus cohérente si des échanges avaient lieu avec le Fichier mondial. La délégation islandaise a également noté que les listes des ports désignés ont été notifiées aux ORGP, comme la CPANE et l'OPANO, et pourraient donc être facilement soumises à la FAO. Reconnaisant que les listes de ports des ORGP pourraient être d'une grande utilité pour le Fichier mondial, le groupe a décidé de se tenir à la décision que les États doivent rendre compte de leurs listes des ports, au moins pour le moment.

27. Le représentant de l'OMI a informé le groupe de la Conférence LOCODE/ONU, qui se tiendra, en tant qu'événement parallèle, lors du 28^e Forum du Centre des Nations Unies pour la facilitation des échanges et le commerce électronique (CEFACT/ONU) à la fin d'avril 2016, et a encouragé le Secrétariat du Fichier mondial et les autres parties intéressées à y assister.

Discussions du GRCG en cours

28. Mme Mosteiro a facilité la seconde partie de la discussion sur les exigences en matière de données, qui a porté sur les travaux du GRCG-DR en cours sur les questions liées aux fournisseurs de données et aux incohérences de données potentielles. Sa présentation s'est appuyée sur les documents techniques GRCG-DR/2016/01 et GRCG-DR/2016/02 mis à la disposition du groupe.

29. Mme Mosteiro a présenté le tableau récapitulatif ci-dessous expliquant le rôle des États et éventuellement des ORGP, au niveau des données à compiler dans les différents modules d'information, en rappelant aux participants que les États, et les ORGP en leur nom, sont responsables de l'information et de leur présentation dans le Fichier mondial, comme cela a été établi lors de la Trente-et-unième session du COFI et réitéré lors de la première réunion du GRWG et la première réunion des GRCG:

Modules d'information	État du pavillon	État côtier	État du port	État du marché	ORGP
Informations sur le navire	P				O
Informations historiques	P				O
Informations concernant les autorisations	P	P			P
Inspection et surveillance	P	P	P	P	P
Refus d'entrée au port			P		
Listes INDNR	P?	O	O	O	P

(P: Principal; O: Optionnel)

30. Elle a également expliqué qu'il pourrait être nécessaire d'envisager des mesures provisoires dans le cadre du projet pilote sur le Fichier mondial ou la population initiale de la base de données en général, car il peut y avoir des retards dans l'obtention des données provenant des propriétaires (ou principaux fournisseurs indiqués avec un «P» ci-dessus). Cela est particulièrement vrai pour les informations sur les navires, d'une importance cruciale, car elles contiennent les cinq champs essentiels pour le Fichier mondial, l'IUN jouant le rôle de prérequis et lien entre tous les modules d'information. Deux propositions ont été faites pour la discussion: les cinq champs de données essentiels sont non seulement fournis par les États du pavillon, mais aussi par l'État côtier, l'État du port ou l'État du marché pour les autres modules d'information sur l'inspection ou la surveillance; ou les cinq principaux champs de données pour tous les navires dotés d'un numéro OMI sont couverts par l'IHSM (qui a également été considéré par le GRCG-TP).

31. Dans les deux cas, Mme Mosteiro a rappelé aux participants l'importance primordiale de disposer d'une information certifiée, précise et reçue en temps opportun, et a assuré au groupe que la source des données serait clairement indiquée, afin de pouvoir être exploitée de manière appropriée par les utilisateurs.

32. En ce qui concerne les données contradictoires, plusieurs propositions pour identifier les incohérences ont été décrites, en particulier les informations contradictoires sur les navires qui peuvent apparaître en comparant les données de l'État du pavillon avec d'autres sources, surtout les données de l'IHSM. Mme Mosteiro a également mentionné des problèmes plus simples sur les rapports d'États du pavillon sur le même navire, la question étant de déterminer les situations potentielles de doubles pavillons ou rapports se chevauchant dans le temps. La meilleure manière d'agir en cas de données contradictoires a été évoquée, les participants ayant pu s'exprimer sur la façon la plus efficace de traiter ces questions qui peuvent indiquer des activités de pêche INDNR.

33. Le représentant de l'OMI a informé le groupe que l'OMI a acheté le module GISIS de l'IHSM dont les données brutes ne peuvent pas être modifiées. Les incohérences peuvent être signalées à

l'IHSM, directement ou par l'OMI, pour la mise à jour des données. Les États membres de l'OMI ont également un profil maritime national dans GISIS où ils peuvent entrer des données statistiques sur leur flotte de pêche. Il a également déclaré que l'un des objectifs d'étendre le numéro OMI aux navires de pêche était de tirer parti du soutien au développement du Fichier mondial de la FAO. En outre, puisque les données sont transmises par les États du pavillon à l'IHSM, elles n'ont pas besoin d'être considérées comme données provenant de tiers. Le représentant du WWF a également déclaré qu'un dialogue bilatéral entre les États du pavillon et l'IHSM a été institué, et qu'il devrait se poursuivre dans le cadre du Fichier mondial.

34. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est prononcée en faveur de l'obtention des cinq principaux champs de l'IHSM, aussi longtemps qu'ils sont clairement identifiés comme tels, et datés dans le temps, et a ajouté qu'il serait dommage de ne pas recueillir des informations pour les modules sur l'inspection et la surveillance en raison du manque de détails donnés sur les navires par les États du pavillon, lorsque l'IHSM met à disposition ce type d'information. Le représentant islandais, en réaffirmant que les États devraient être chargés de la soumission des informations, a convenu qu'une source centralisée peut être nécessaire à ce stade, et a recommandé de porter la question à l'attention du COFI pour obtenir l'avis de ses membres. Il a en outre déclaré que l'Islande établit des notifications annuelles sur les navires et qu'elle ne verrait aucun problème à en informer la FAO. Un représentant de l'Union européenne (Organisation Membre) a souligné que les données sur les navires fournies par les États du pavillon, et éventuellement les ORGP, doivent rester la priorité et, bien que les données de l'IHSM pourraient être utiles pour commencer à constituer le Fichier mondial, il serait préférable de concentrer les actions sur les États du pavillon et les ORGP pour qu'ils participent au Fichier mondial.

35. Le représentant islandais ne s'est pas prononcé en faveur de la possibilité d'obtenir des informations sur les navires de l'État du port, l'État côtier ou l'État du marché, sauf en dernier recours. Il a expliqué qu'une telle approche prendrait beaucoup de temps, car les débarquements sont rares, tandis qu'obtenir des données de l'IHSM, et accorder aux États du pavillon un peu de temps pour vérifier et confirmer les informations, serait plus efficace. Le représentant du WWF a ajouté que l'IHSM échange déjà des informations avec les États du pavillon, envoyer des données de l'IHSM aux États du pavillon pour validation avant de les entrer dans le Fichier mondial consisterait donc tout simplement à étendre le processus existant. Le groupe a décidé de revenir à la question de l'IHSM, et d'examiner les questions techniques plus en détail, au point de l'ordre du jour 5c.

36. Tous ont été d'accord sur le fait que recevoir des données sur les navires de l'État du port, l'État côtier ou l'État du marché est préférable à ne recevoir aucune information. La question des documents falsifiés présentés lors des inspections a également été soulevée, mais la délégation des États-Unis d'Amérique a noté que les données pourraient être vérifiées par rapport à celles de l'État du pavillon et seraient toujours utiles pour identifier les incohérences et les activités INDNR potentielles également. Elle a également souligné l'importance de saisir toutes les données possibles provenant des États et de l'IHSM, afin de mettre en évidence les informations contradictoires. Le Président a noté qu'il faudrait mettre en place certaines règles pour gérer les incohérences, et il a été convenu que toute information contradictoire devrait être signalée, plutôt que cachée ou remplacée, et que toutes les parties qui ont présenté cette information devraient être contactées afin d'être en mesure de vérifier la question.

37. En outre, le représentant du WWF a réitéré les avantages de recevoir les commentaires des utilisateurs afin d'améliorer la qualité des données.

DONNÉES TIERS

38. Mme Mosteiro a présenté la question des données provenant de tiers, qui a été analysée et discutée par le GRCCG-TP. Elle a rappelé au groupe que le GRCCG-TP travaillait pour identifier des tiers

qui pourraient fournir des données ou des systèmes pertinents pour le Fichier mondial, et décider quelle serait la meilleure façon de les intégrer au système du Fichier mondial.

Conclusions du GRCG-TP

39. L'IHSM, en tant que gestionnaire du numéro OMI, a été présenté comme l'une des principales parties autour de laquelle une grande partie des discussions du GRCG-TP se sont centrées. Cette société privée a été considérée:

- en tant que fournisseur de données tiers potentiel, sur les navires et éventuellement l'historique;
- en tant que fournisseur de ces données pour le recoupement des données seulement;
- comme source complémentaire vers laquelle le Fichier mondial pourrait créer un lien pour obtenir d'autres d'informations.

40. Le GRCG-TP, lors de sa dernière réunion, a déclaré qu'il préférerait créer un lien vers l'information par le biais du système Sea-web de l'IHSM, plutôt que de l'inclure directement dans le Fichier mondial, ce qui nécessiterait l'approbation claire des États du pavillon. L'utilité des données de l'IHSM pour recouper les informations des États du pavillon a également été soulignée. Toutefois, le groupe a demandé des précisions sur les incidences financières d'obtenir des données de l'IHSM, sujet actuellement en cours de discussion (voir la section suivante).

41. S'agissant des autres tierces parties présentées au GRCG-TP, Mme Mosteiro a expliqué comment les experts ont convenu qu'un hyperlien direct vers le système Equasis, utilisé par le prototype de Fichier mondial, serait utile pour obtenir des informations sur les navires qui soutiennent les opérations de pêche, bien que les informations sur le transbordement, les inspections et autres informations similaires ne soient pas disponibles dans Equasis. Créer un lien vers GISIS de l'OMI, d'autre part, n'a pas été défini comme une priorité pour le Fichier mondial à ce point. Le GRCG-TP a encouragé la collaboration avec INTERPOL afin de créer un lien entre le système du Fichier mondial et les notes mauves d'INTERPOL. Comme cela a également été montré dans le prototype, des liens vers les listes INDNR des ORGP, présentés par navire qui figurent sur les listes, ont également été considérés par le GRCG-TP.

Discussions du GRCG-TP en cours

42. Afin d'aller de l'avant dans les discussions sur l'utilisation des données de l'IHSM, M. Gudmundsson a informé les participants que l'équipe du Fichier mondial discutait avec l'IHSM des différentes options possibles et de leurs coûts annuels, présentées dans le tableau ci-dessous.

Possibilités	Nombre d'utilisateurs (accès restreint)	
	1-5 utilisateurs (partenaires pilote/vérification)	200 utilisateurs (1 par membre)
Lien externe vers Sea-web	6 794 €	67 940 €
Intégration des informations de base sur les navires	14 796 €	28 785 €
Intégration de données complètes et historiques des navires		53 416 €
Données destinées à la vérification	34 299 €	

43. M. Gudmundsson a souligné le fait que, malgré la demande, l'IHSM n'a fourni aucun devis concernant l'accès public aux données, pour les options évoquées ci-dessus, bien que l'équipe du Fichier mondial soit ouverte à de nouvelles négociations. Il a demandé au groupe de peser les avantages et les inconvénients de chaque option, et de considérer si l'utilisation restreinte pourrait être bénéfique à court et à moyen terme, et, si oui, comment passer à l'accès de tous à partir de là. Les participants ont également été invités à envisager la nécessité d'un processus permettant de transmettre les données aux autorités étatiques compétentes pour vérification.

44. M. Alex Gray, personne-ressource de l'IHSM, a expliqué que les différents tarifs présentés se basent sur les prix des abonnements annuels standards. Considérant que l'IHSM pourrait entamer des négociations pour permettre l'accès public aux cinq principaux champs du Fichier mondial, ou même à une série de données étendue, l'accès public à Sea-web serait plus difficile. En effet, Sea-Web ne peut pas être limité aux navires de pêche, et il devrait être davantage développé ce qui, à son tour, exigerait un à deux ans à mettre en œuvre. Il a précisé que l'IHSM dispose de 60 à 70 personnes qui travaillent actuellement dans huit départements sur les différents aspects des données, pour développer des registres des navires dans la durée. Le coût des ressources utilisées pour recueillir et valider les données ne doit pas être sous-estimé, et l'IHSM, en tant que société commerciale, a besoin de compenser ses frais généraux tout en offrant en échange un service à ses clients. Il a réitéré que les données de l'IHSM sont toujours examinées et testées, qu'elles sont fournies depuis plus de 30 ans, et qu'elles sont actuellement utilisées par l'OMI pour son système GISIS, Equasis et par l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA), entre autres. L'IHSM a une opportunité unique de vérifier les informations sur les navires avant de leur attribuer un numéro OMI, et avant que toute tentative de fraude d'identité n'ait lieu. En tant que société indépendante, l'IHSM effectue également des contrôles continus et valide les données.

45. La délégation de l'Union européenne (Organisation Membre) a mis l'accent sur le rôle du Fichier mondial dans la lutte contre les activités criminelles et de manière plus détaillée, et qu'à cette fin, les États du pavillon doivent être responsables et devraient être encouragés à soumettre des données. Lorsqu'ils ne sont pas techniquement prêts à contribuer au Fichier mondial, les ORGP devraient agir en tant qu'intermédiaires, les États du pavillon étant déjà tenus de fournir certaines informations aux ORGP. Bien que cet arrangement ne couvrirait pas le monde entier, ce serait un bon point de départ, et le représentant de l'Union européenne (Organisation Membre) a souligné sa préférence pour cette option plutôt que de passer par une société privée, aux implications financières. Il a également souligné le fait que les fonds du programme actuellement disponibles sont juste suffisants pour couvrir le développement de la fonctionnalité du système en priorité, et permettre la présentation et la diffusion des données. Même s'il reconnaît que les données provenant de tiers apporteraient une valeur ajoutée,

en particulier en termes de contre-vérification, toute solution engageant un coût supplémentaire devrait être reconsidérée. À cet égard, il souligne que ce message devrait être délivré au COFI.

46. Le représentant des Philippines a convenu que l'État du pavillon est le principal fournisseur d'information sur les navires et a déclaré que, dans le cas des Philippines, les autorités pourraient également fournir des informations sur les navires et les autorisations de transbordement des navires pour les navires battant pavillon étranger impliqués dans le transbordement avec des navires inscrits dans le fichier national.

47. Le représentant islandais s'est prononcé en faveur de la collaboration entre le Fichier mondial et l'IHSM afin de remplir immédiatement le système de données. S'il a reconnu que la responsabilité principale incombe à l'État du pavillon, il a exprimé sa préférence pour l'obtention d'information de l'IHSM dans les cinq champs essentiels pour tous les navires afin d'assurer le bon démarrage du Fichier mondial, en particulier vu l'urgence liée à l'entrée en vigueur probable du PSMA d'ici peu. Le représentant a également mentionné qu'il était possible d'obtenir des informations des ORGP dans certaines régions, mais que ces données sont inégales en termes de qualité, ce qui peut créer des problèmes à long terme. En soulignant que l'Islande a déjà offert des données au Fichier mondial, et continuera de le faire, il suggère de porter la discussion à la Trente-deuxième session du COFI, afin d'assurer que tous les États du pavillon reconnaissent la nécessité critique de satisfaire les attentes et de contribuer en données, et comprennent que d'autres options sont disponibles, mais qu'elles sont coûteuses.

48. Le représentant des États-Unis d'Amérique a émis l'idée qu'un achat ponctuel des informations essentielles suffirait, n'entraînant qu'une dépense unique pouvant être considérée comme plus acceptable. La délégation de l'Union européenne (Organisation Membre) a contré cet argument, affirmant que cette solution n'est pas satisfaisante, puisque l'information deviendrait vite obsolète.

49. Le représentant du WWF a souligné la nécessité de trouver une solution qui permette l'accès du public aux données de l'IHSM, dans le cadre du Fichier mondial. S'il est d'accord que les États du pavillon devraient participer et soumettre des données, et que les données manquantes pourraient être un moyen de faire pression sur les États du pavillon à participer, il a réitéré la nécessité de trouver un équilibre et de rassembler suffisamment d'informations disponibles pour le Fichier mondial pour qu'il soit intéressant pour les utilisateurs.

50. Le représentant du WWF a également souligné que, en dehors de l'exhaustivité, les données provenant de tiers permettraient également d'accroître la transparence et les contrôles. Les sources de données tiers avec liens externes permettant de recevoir plus d'informations, de surmonter les problèmes de soumission de données portant des restrictions de confidentialité, nécessitant l'approbation d'un État par exemple. Il a en outre expliqué que si des informations sur les navires sont mises à disposition par les États du pavillon, les incohérences pourraient être signalées, ce qui serait d'une grande utilité, d'autant plus que l'IHSM et les États du pavillon ne sont pas toujours d'accord. Il a également suggéré de considérer la base de données proactive de l'International Seafood Sustainability Foundation (ISSF) sur les thoniers, qui constitue une autre source de données provenant de tiers.

51. Le représentant de l'Union européenne (Organisation Membre) a convenu que, en principe, la vérification de l'information faite par le programme du Fichier mondial sera très fiable, même si cela n'a pas été une priorité durant la première étape. Cependant, il a confié ses inquiétudes au sujet du coût de l'obtention des données IHSM servant à la contre-vérification des données, estimé très élevé, si l'on considère qu'il y a seulement cinq champs à compléter.

52. Le représentant de l'Uruguay a décrit comment les données de l'État du pavillon envoyées au Fichier mondial pourraient être recoupées avec les données de l'IHSM pour faciliter le travail de

l'entreprise, une fois le Fichier mondial devenu opérationnel. Cela permettrait de réduire le temps et les ressources que l'IHSM aurait besoin d'investir dans la mise à jour de ses données sur les navires, ce qui pourrait, à son tour, se traduire par une réduction des frais de souscription du Fichier mondial.

53. Le représentant des États-Unis d'Amérique partage également l'idée que la possibilité de visualiser de multiples sources de données aurait un rôle déterminant dans la détection des incohérences des données, ce qui est primordial pour les administrations nationales. Lui et ses collègues utilisent actuellement Sea-web pour les données IHSM et Equasis comme seconde solution aussi a-t-il exprimé sa conviction que d'utiliser ces deux systèmes serait idéal. Il a également mis en avant la possibilité pour le Fichier mondial d'ajouter un lien vers Sea-web et pour les États de prendre des dispositions pour accéder directement au site de l'IHSM.

54. La délégation de l'Union européenne (Organisation Membre), s'est félicitée des liens externes vers les données fournies par des tiers, a accepté cette proposition et a ajouté que de nombreuses administrations nationales et autres organisations ont déjà accès à Sea-web, et que tous les autres utilisateurs intéressés devraient demander un accès direct à l'IHSM. De cette manière, le Fichier mondial n'aurait pas à assumer ces frais et souscriptions, et les parties intéressées assumeraient le coût final.

55. Le représentant de l'OMI a rappelé au groupe que les membres de l'OMI ont accès à GISIS gratuitement, et qu'ils ont donc accès au système de base d'identification des navires, qui provient de l'IHSM, et d'autres informations qui peuvent ne pas être disponibles pour le grand public. Cela permet aux administrations nationales de pouvoir visualiser directement les données sur leurs flottes, et ainsi de disposer de données communes avec d'autres administrations ou le Fichier mondial. Il a également décrit la situation mondiale actuelle de la pêche et du problème du manque de transparence pour les États du pavillon. Changer de pavillon demandant environ pas plus de 15 minutes, de nombreux États du pavillon ont des difficultés à mettre à jour les données de leur registre. Des outils d'information tels que GISIS et Equasis ont un rôle important en termes de mise à jour et précision des données.

56. La délégation indonésienne a estimé que l'un des moyens les plus pratiques pour augmenter la transparence serait d'encourager les Membres à soumettre des informations et de trouver des incitations pour cela. L'équipe du Fichier mondial a été encouragée à formaliser l'engagement des différents membres à fournir des données, faire des mises à jour sur les progrès réalisés en matière de soumission, et mettre à disposition cette information au COFI et à un large public sur le site Internet du Fichier mondial. Cela pourrait agir comme une motivation sociale pour les Membres qui n'ont pas encore exprimé leur volonté de se joindre à l'initiative.

57. En résumé, il a été convenu que l'utilisation potentielle des données de l'IHSM devrait être mise en avant au COFI pour indiquer la meilleure façon de traiter ces données tierces spécifiques, en raison des conséquences juridiques et financières de leur utilisation, en notant que cela pourrait accélérer la mise en œuvre du système.

ÉCHANGE DE DONNÉES

58. Mme Dawn Borg Costanzi, analyste/développeur du système du Fichier mondial, a présenté la question de l'échange de données, et en particulier les résultats des travaux du GRWG-DE. Elle a rappelé aux participants que la première réunion du GRWG avait reconnu la nécessité de définir des normes pour les données et l'échange de données pour le Fichier mondial, tout en tenant compte des normes internationales existantes pour l'échange de données sur les pêches.

59. Mme Borg Costanzi a expliqué que le GRWG-DE a discuté des différents formats de données possibles et a confirmé l'importance d'autoriser un format de base, notamment CSV, ainsi qu'un format plus avancé, XML, et, plus spécifiquement, des schémas XML normalisés du CEFACT/ONU lorsqu'ils

sont disponibles. Elle a également informé les participants du consensus autour de la transmission des informations à l'aide des mécanismes manuels et automatisés, mais a précisé que la décision de joindre des pièces jointes à un mail et le téléchargement sur un site Internet, en tant que méthode manuelle, n'avait pas encore été prise, et que l'utilisation de FLUX, protocole universel d'échanges pour les données relatives à la pêches et système automatisé, attendait encore les autorisations techniques.

60. Une question primordiale en termes de développement des capacités a également été mentionnée, Mme Borg Costanzi ayant décrit comment le GRCG-DE a souligné le travail important qui devra être fait pour rendre les systèmes d'information des membres cohérents avec les exigences du Fichier mondial en matière de données et échange de données surtout.

61. Le groupe a convenu que le GRCG-DE avait établi une bonne série d'options qui couvrent la vaste gamme de procédures internes, les besoins et les capacités des différents membres et permet également l'utilisation de normes internationales, en particulier les normes CEFACT-ONU. Si les options manuelles sont nécessaires, en particulier pour la mise en œuvre du Fichier mondial, il a été recommandé de conserver toutes les options proposées, au moins pour le moment, afin de maximiser la transmission des données par les membres.

62. Le GRWG a rappelé que le Fichier mondial, étant donné son statut volontaire et les accords flexibles qui peuvent en découler, offre le cadre parfait pour une harmonisation au niveau mondial, et une occasion à ne pas manquer. À cet égard, le représentant de l'OMI a déclaré, en outre, la nécessité de travailler sur les taxonomies et les relations entre les champs de données. La délégation de l'Union européenne (Organisation Membre) a informé le groupe que l'AECP et la DG-MARE travaillent actuellement sur une norme CEFACT/ONU pour les inspections, ce qui serait utile pour le Fichier mondial, en dehors des domaines des licences des navires et licences de pêche, des autorisations et des permis qui ont déjà été normalisés. Il a reconnu l'investissement qui est nécessaire pour élaborer de telles normes internationales, mais a également assuré aux participants que des avantages réels en seraient tirés. Il a également informé le groupe du prochain forum CEFACT/ONU qui se tiendra à Genève du 25 au 29 avril 2016. Les normes en matière d'échange de données sur la pêche y seront discutées, et toutes les parties intéressées ont été encouragées à participer.

63. Le représentant islandais a réitéré la nécessité de disposer d'une documentation technique, permettant de compiler les spécifications techniques du Fichier mondial, qui sera mise à disposition du personnel informatique. La personne-ressource de l'IHSM a également souligné l'importance d'avoir des définitions et des descriptions claires des champs et de bonnes directives. Il a également suggéré que le mécanisme pour gérer les incohérences entre les données et les retours d'information/ rétroaction, comme indiqué précédemment, soient inclus, en soulignant la nécessité éventuelle d'avoir des points de contact désignés pour la correspondance avec chaque administration soumettant des informations. En outre, le Président a souligné la nécessité pour les administrations membres de se préparer en interne pour adhérer à ces spécifications techniques, avant même le fonctionnement du Fichier mondial. Il a également été suggéré que le COFI soit informé de ces exigences, afin de veiller à ce que le budget et les ressources nécessaires soient mis à disposition au niveau national.

64. Le représentant du Ghana a demandé comment créer un lien entre leur base de données et le Fichier mondial, pour lequel ils aimeraient recevoir de l'aide. La délégation indonésienne a demandé l'assistance de l'équipe du Fichier mondial pour extraire les informations nécessaires à partir du système d'échange des données de leur administration, qui prévoit désormais l'accès du public à l'information, et de le soumettre au Fichier mondial. Il a été confirmé que, en tant que partenaire du projet pilote, l'Indonésie recevrait un soutien ciblé pour participer au Fichier mondial, et qu'un tel soutien comprendrait une assistance technique. L'équipe du Fichier mondial a également réitéré sa conviction de la nécessité de dédier des fonds au développement des capacités, tel que mentionné à la première

réunion du GRWG, également souligné par les GRCG, lors de leur première réunion, et a rassuré les participants que des efforts ont été faits à cet égard.

65. Le représentant des Philippines a demandé si la possibilité d'entrer des données directement dans le système du Fichier mondial avait été analysée et a exprimé son intérêt de conserver cette option si les systèmes d'information n'étaient pas encore disponibles, en particulier pour les modules sur les inspections, la surveillance et les refus d'entrée au port dans le contexte du PSMA. L'équipe du Fichier mondial a précisé que, bien que le PSMA mentionne une plateforme de gestion des données, le GRWG devrait faire preuve de prudence à ce sujet, et que les liens entre le système d'information du PSMA, une fois mis en place, et le Fichier mondial, doivent encore être étudiés en profondeur. À ce jour, la nécessité d'une saisie directe des données dans le Fichier mondial n'a pas été mise en avant par le GRWG ou les GRCG, et n'a donc pas été considérée. Cependant, le GRCG-DE est encore en mesure de discuter de cette suggestion, son travail étant toujours en cours. Le représentant de l'OMI a également souligné qu'un tel système pourrait être un moyen efficace de redonner quelque chose aux membres qui sont prêts à participer au Fichier mondial, sous la forme d'une base de données, qui peut actuellement manquer au sein de leur administration.

66. Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'éviter les chevauchements et la duplication des travaux, vu les incidences financières et l'utilisation inefficace des ressources que cela comporte pour fournir la même information à divers destinataires, dans différents formats. La délégation de l'Union européenne (Organisation Membre), convaincue que le Fichier mondial peut être un point central de stockage et de gestion des informations et constituer une plateforme d'échange de données, a présenté une suggestion afin que le COFI identifie les possibilités de croissance du Fichier mondial. En élargissant son rôle au-delà de la collecte et de la diffusion de l'information, la représentation a exprimé son idée que le Fichier mondial pourrait fournir un canal de communication unique entre les membres, les ORGP et d'autres organisations, ce qui réduirait considérablement le besoin d'activités redondantes à plusieurs niveaux.

67. M. Taconet a rappelé aux participants les travaux entrepris par le CWP, notamment sur les normes des métadonnées, un nouveau domaine de travail permettant de rationaliser les flux d'information. En rappelant au groupe que le CWP a reconnu le rôle important que le GRWG joue dans de tels efforts, il a suggéré que toute description d'une série de données comprenne également des informations sur la propriété et le copyright, et les conditions d'utilisation de l'information, rassemblées sous le terme général d'interopérabilité juridique. Cette question a été discutée plus en détail au cours de la réunion, durant laquelle la proposition que l'interopérabilité juridique soit examinée en tant que futur domaine de travail du GRWG a été faite.

PROJET PILOTE

68. Mme Borg Costanzi a donné aux participants quelques détails sur le projet pilote de Fichier mondial, qui a été mentionné lors de la première réunion du GRWG comme moyen idéal de montrer la valeur démonstrative et d'accroître l'engagement et la participation au Fichier mondial. Elle a expliqué comment le système pilote aurait un caractère opérationnel selon les explications des GRCG. Il rassemblerait des informations provenant d'un petit groupe de partenaires clés, qui représentent les différentes régions ainsi que les besoins et les exigences des pays développés et en développement. L'idée est que les données couvrent l'ensemble des modules d'information, même si le nombre d'informations reste limité initialement, puis d'étendre leur nombre avec la première version du Fichier mondial.

69. Les rôles et les responsabilités des différents acteurs du projet pilote ont été présentés, Mme Borg Costanzi expliquant comment la FAO développera un système pilote et facilitera la participation des partenaires en leur offrant un soutien ciblé les aidant à aligner leurs systèmes et processus aux

exigences du Fichier mondial. Elle a expliqué que les partenaires, ainsi que les autres pays et les ORGP devraient assumer le rôle important d'experts dans les GRCP, afin de créer le Fichier mondial, avant même la présentation régulière de données, et d'essayer le système, en tant que partenaires du projet pilote. L'importance de promouvoir l'utilisation des numéros OMI a également été mentionnée, de même que toutes les parties soutiennent le Fichier mondial.

70. Concernant certaines préoccupations d'un membre, Mme Borg Costanzi a abordé la question de l'accessibilité au système pilote, en analysant les avantages et les inconvénients de l'accès du public et d'un accès restreint aux données, pour les seuls partenaires ayant des droits d'accès spécifiques. Le besoin critique de combler l'écart d'information existant et d'accroître la transparence et la traçabilité a été réitéré, de même que la flexibilité fournie aux partenaires avec les cinq domaines prérequis de données du Fichier mondial. Il a été rappelé que le Fichier mondial est une initiative volontaire, et que les partenaires ont la prérogative de décider quelles informations inclure dans le système pour sa diffusion publique, la seule condition stricte étant de remplir les cinq principaux champs de données. Il a également été souligné que le reste des champs de données sont plus ou moins prioritaires en fonction de leur utilité pour lutter contre la pêche INDNR, mais que les partenaires sont toujours libres de décider quelles données échanger avec la communauté mondiale à travers le Fichier mondial. L'avantage d'avoir des parties prenantes externes qui essaient et testent le système, et explorent les utilisations et les avantages du Fichier mondial, a également été mentionné.

71. Les bénéfices que les partenaires pourront attendre de leur participation au projet pilote ont été présentés, et, en dehors de l'aide ciblée détaillée ci-dessus, cela signifie également l'assurance que leurs besoins et leurs préférences seront traités en priorité, et leur donne une garantie de visibilité que le pays prend un rôle actif dans la lutte contre la pêche INDNR.

72. Mme Borg Costanzi a présenté un certain nombre de propositions pour évaluer le projet pilote, et a demandé aux participants leur opinion sur les facteurs les plus importants à considérer lors de la mesure de cette réussite. Elle a conclu en donnant au Groupe une explication détaillée de l'état actuel du projet pilote, en expliquant que, malgré les activités en cours et les premières recherches pour trouver des partenaires, le développement du système pilote avait subi des retards et l'équipe était consciente que de préparer des éléments à présenter à la Trente-deuxième session du COFI, en juillet 2016, était plus difficile. La difficulté est non seulement due à l'état de développement, mais aussi à l'état de préparation des partenaires en termes de participation et présentation des données.

73. Les participants ont été unanimes sur la nécessité de tirer parti de la grande opportunité de présenter les résultats positifs du programme au COFI, afin de tirer parti de la dynamique existante. L'accent a été mis sur l'importance critique de présenter le projet pilote, en particulier dans le contexte primordial de l'entrée en vigueur de l'accord du PSMA. La délégation indonésienne, qui est le premier partenaire pilote avec lequel le travail a commencé, a exprimé son désir de mettre en valeur les progrès au COFI, et d'informer les membres de la FAO du soutien et de l'engagement à lutter contre la pêche INDNR des partenaires.

74. Plusieurs représentants se sont présentés et ont communiqué la volonté de leur État de participer au projet pilote. Les délégations de l'Espagne et de l'Islande, qui ont fourni des données pour élaborer le prototype, se sont engagées à continuer à fournir des informations au projet pilote et ont encouragé les autres à les rejoindre. La délégation indonésienne a confirmé son engagement en tant que partenaire d premier projet pilote, et a exprimé sa satisfaction devant la mission d'investigation qui a eu lieu récemment. Les délégations de la Colombie, les Philippines, le Ghana et l'Uruguay ont toutes affirmé leur intérêt de devenir partenaires et cherchent à obtenir l'approbation de leurs administrations pour soumettre des informations avant la Trente-deuxième session du COFI, comme il convient que la dynamique actuelle soit exploitée pour montrer que les partenaires sont sérieusement engagés dans la

lutte contre la pêche INDNR. La personne-ressource de l'IHSM a également proposé de créer un lien vers Sea-web pour présenter le projet pilote au COFI. Le représentant du Brésil a expliqué comment les difficultés politiques et financières de son pays ne permettent pas actuellement la participation brésilienne au projet pilote, cependant, le Brésil est déjà engagé dans la lutte contre la pêche INDNR et tâchera de rejoindre le programme du Fichier dans un avenir proche. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé le groupe du travail qui est entrepris par les Garde-côtes des États-Unis (USCG) pour préparer les données à soumettre au Fichier mondial, mais a noté qu'il ne disposait pas d'un calendrier définitif et ne pouvait pas s'engager sur la présentation à temps des données à la Trente-deuxième session du COFI. La Délégation de l'Union européenne (Organisation Membre) a décrit une situation similaire pour la DG-MARE, qui aurait besoin de plus de temps pour soumettre les informations, avec les numéros OMI, au Fichier mondial, mais a rassuré le groupe que des données sont en cours de préparation et que les exigences du Fichier mondial ont été prises en compte. Les États membres de l'UE ont été invités à soumettre des données au Fichier mondial indépendamment, pour le moment. La délégation de l'Argentine a également indiqué que son administration entend contribuer avec des données sous peu. Le potentiel de canaliser l'information grâce à des systèmes régionaux, tels que le système central intégré en cours de développement en Amérique centrale, qui renforcent déjà la collaboration entre les États, a également été mentionnée.

75. La nécessité d'établir des règles de participation au projet pilote a été soulignée, et l'équipe du Fichier mondial a promis d'élaborer des spécifications techniques le plus tôt possible. L'accent a également été mis sur la nécessité d'étudier ces prérequis et un travail préliminaire à entreprendre au niveau national pour faire en sorte que les données puissent être envoyées dans le bon format et que le plus grand nombre de modules d'information soient remplis. Le Président a également souligné que le système pilote, en dehors de démontrer l'efficacité du Fichier mondial, permettrait également de détecter les problèmes non observés durant les phases de spécification technique et de planification.

76. La question de l'accessibilité a été longuement discutée, différentes délégations ayant fait des interventions en faveur de l'accès public aux données, à la fois pour inciter à participer, mais aussi à promouvoir la transparence et renforcer la collaboration. Comprenant que les partenaires auront immédiatement la possibilité de soumettre ou non des données essentielles posant le problème des informations sensibles, le groupe a convenu que, bien que l'accès libre au Fichier soit l'approche recommandée, le problème de la confidentialité reste entier, et que dans le temps, il sera peut-être nécessaire d'évaluer la nécessité de restreindre l'accès à certaines informations. Plusieurs représentants ont également exprimé l'idée que l'accès libre soit contrôlé, et le succès du projet pilote soit évalué par le nombre d'utilisateurs publics à obtenir des informations du Fichier mondial.

77. Plusieurs délégations ont présenté au groupe les efforts faits pour assurer que les navires reçoivent un numéro OMI. À la lumière des informations mises en avant par certains représentants sur la situation nationale qui exige que plusieurs ministères travaillent ensemble sur la question de l'obtention d'un numéro OMI, le représentant de l'OMI a encouragé la collaboration entre les administrations membres dans le même esprit de coopération que le font la FAO et l'OMI. Il a également offert son aide pour la délivrance de numéro OMI pour les navires, et a informé le groupe que des progrès ont été réalisés avec la mise en place d'une nouvelle circulaire de demande de numéro OMI, qui vise à faciliter le processus.

78. L'importance primordiale de développer les capacités et d'apporter un soutien financier aux pays en développement, ce qui nécessite un travail préparatoire important pour pouvoir participer au Fichier mondial, a été soulignée. Il a été suggéré que cela soit porté à l'attention de la Trente-deuxième session du COFI.

79. Le Secrétariat du Fichier mondial, en réitérant le risque potentiel de ne pas être en mesure d'élaborer un produit de qualité pour la Trente-deuxième session du COFI, vu les délais serrés et la quantité de travail à faire en collaboration avec chaque partenaire du projet pilote, a convenu que tous les efforts seraient faits à cette fin. Le groupe a reconnu la nécessité d'équilibrer les attentes élevées et de montrer l'avancement du projet aux membres, dans le but de stimuler tous les participants potentiels du Fichier mondial à relever le défi.

MÉCANISME DE FINANCEMENT POUR LA VIABILITÉ À LONG TERME DU FICHIER MONDIAL

80. Mme Marina Raïs, spécialiste des opérations du Fichier mondial, a présenté la question du financement pour la viabilité à long terme du Programme du Fichier mondial. En ce qui concerne la dotation en personnel, elle a noté que toutes les personnes actuelles travaillent à temps partiel en raison du manque de ressources financières et qu'elles sont chargées d'autres activités en même temps. Elle a noté que le document de stratégie³ avait présenté un budget annuel de 565 000 \$EU, avec un montant total de 2,825 millions de dollars EU pour une période de cinq ans. Cette prévision a été calculée pour une équipe de collaborateurs travaillant à temps plein, ce qui a été considéré comme le minimum pour la mise en œuvre du Fichier mondial à moyen terme.

81. En ce qui concerne les possibilités de financement de l'ONU, Mme Raïs a précisé que la FAO, comme toutes les agences des Nations Unies, dépendait des contributions, généralement fondées sur des engagements, qui, souvent, peuvent être entravés par certains obstacles, réduisant leur ampleur ou retardant leur accomplissement.

82. Mme Raïs a également abordé les questions de financement actuel et planifié de l'ensemble des donateurs actuels, dont la Commission européenne (CE), l'Islande, l'Espagne et les États-Unis d'Amérique. Elle a déclaré que, jusqu'à présent, 975 000 \$EU ont été engagés pour les deux premières années – et non réellement donnés – ce qui se traduit par un manque à gagner annuel de 116 319 \$EU pour les deux premières années. Elle a précisé que la modalité de financement actuelle était annuelle pour la CE, elle-même subordonnée au cofinancement d'autres bailleurs de fonds. Les financements annuels ont pour principales contraintes d'entraver la planification à moyen terme, ce qui affecte l'efficacité et la réalisation des résultats prévus, puisque cela est coûteux en termes de bureaucratie et implique la rédaction annuelle de propositions, mais aussi l'élaboration d'un programme et de rapports financiers annuels. Un tel accord est également coûteux en termes de personnel, ce dernier consacrant des efforts considérables à collecter des fonds et à la bureaucratie. Par conséquent, et en conformité avec les principes de la gestion axée sur les résultats, le financement à moyen terme serait plus efficace.

83. Mme Raïs a indiqué que la stratégie de financement recommandée était une stratégie multi-donateurs à moyen terme, idéalement sur cinq ans. Des rapports semestriels devraient assurer un suivi pour les donateurs, et donner un aperçu des progrès et des mesures correctives à apporter en temps opportun, si nécessaire. Il convient également de prévoir une évaluation à mi-parcours et finale, pour la FAO et/ou les donateurs.

84. L'avantage direct d'une telle stratégie de financement serait que le personnel puisse se concentrer sur le travail du programme et la réalisation des résultats escomptés de manière plus efficace. À long terme, cela se traduirait également par une action plus rapide contre la pêche INDNR, le bien-être des hommes et la santé des écosystèmes étant au centre de la question.

³ COFI/2014/SBD.2: www.fao.org/cofi/33133-01d7de5488a77180759efacea7c39dbb7.pdf

85. Le Président a souligné que les ressources consacrées au Fichier mondial représentent un investissement pour l'avenir, et que la question cruciale des besoins de planification et de durabilité devrait être abordée au niveau politique.

86. Le représentant de l'Union européenne (Organisation Membre) a fait remarqué qu'il soulèverait les problèmes financiers rencontrés par le Fichier mondial avec ses superviseurs, dans le but de trouver un équilibre entre les contraintes et les procédures internes de la DG-MARE. Il a en outre souligné que deux messages devaient être transmis au COFI: d'une part, qu'à l'heure actuelle, tout le personnel travaille à temps partiel sur le projet, de graves retards dans le programme sont donc prévus, et de l'autre, qu'une solution aux contraintes financières était de trouver de nouveaux partenaires financiers.

87. Le représentant de l'Espagne a précisé que son ministère contribue également sur une base annuelle, mais il a exprimé l'espoir d'être en mesure de fournir de nouvelles contributions et a promis de trouver une solution administrative pour le décaissement rapide des fonds.

88. Mme Raïs a remercié les deux représentants pour leur attitude proactive.

89. La représentante des États-Unis d'Amérique a déclaré que son agence a également déboursé les fonds sur une base annuelle allant jusqu'à 80 000 \$EU, et a expliqué que les États-Unis ne peuvent fournir que des fonds annuels en raison du mode de fonctionnement du budget national. Elle a en outre mentionné que les États-Unis d'Amérique avaient financé sur deux années, mais en raison de la bureaucratie de la FAO, le programme du Fichier mondial n'avait reçu cette contribution que quelques mois avant la réunion, et elle a exprimé sa volonté d'entamer des discussions en vue de faciliter les prochaines contributions.

90. L'effet négatif des retards de financement sur la préparation du projet pilote de Fichier mondial a été discuté, plusieurs représentants ayant exprimé leur préoccupation au sujet de la prochaine réunion du COFI.

91. Le groupe a convenu de l'importance d'accroître le nombre de donateurs, avec des contributions de tout type, pour recueillir le plus de soutien possible et montrer une position ferme et concertée contre la pêche INDNR.

AUTRES QUESTIONS

92. M. Taconet a introduit la question de l'interopérabilité juridique dans le cadre du Fichier mondial, en tant que domaine de travail futur possible. Dans la définition de l'interopérabilité juridique et lorsque celle-ci doit être utilisée pour protéger les droits d'auteur et les licences lors d'échanges et de réutilisation des données, il a souligné le fait que cette question est pertinente pour le Fichier mondial car il implique un traitement automatisé d'énormes quantités de données devant être rationalisées. L'interopérabilité juridique doit être considérée à différents niveaux, et l'équipe du Fichier mondial devra travailler à la fois à la politique en matière de données, pour préciser les conditions d'utilisation des données et veiller à ce que la source et les droits d'auteur soient correctement indiqués, ainsi qu'au niveau des métadonnées, afin de garantir que les normes d'échange de données en vigueur figurent dans ces informations grâce à un traitement automatisé. M. Taconet a également fourni un exemple pratique de licence proposant des données gratuitement, et a encouragé le groupe à maintenir cette question à l'ordre du jour en raison de l'importance des aspects politiques et de légalité lorsque les échanges d'information se seront améliorés.

93. La délégation indonésienne a convenu que la question de la propriété des fichiers et des droits d'auteur associés, devrait être discutée au niveau politique, et que les données fournies au Fichier mondial devraient délivrer des informations sur les licences et les conditions d'utilisation. Le représentant de l'Union européenne (Organisation Membre) a ajouté que les GRCG devraient

discuter de la façon dont les conditions d'utilisation sont présentées dans l'interface du Fichier mondial, et des normes en vigueur au niveau de l'échange des données, comme celles du CEFACT/ONU, devraient être étendues pour inclure ces notions.

94. Le représentant de l'OMI a précisé que, en tant qu'organe des Nations Unies, la propriété des données fournies reste celle des membres, et ces dernières ne peuvent pas être mises à la disposition d'entités commerciales sans autorisation. La question des droits de propriété intellectuelle devra aussi être abordée lorsque les informations sont combinées avec des données commerciales, et les structures de données et les définitions devront être cohérentes. Dans ce cas, l'expérience d'EQUASIS et de GISIS pourrait être utile. Étant donné que le Fichier mondial opère dans le cadre de la lutte contre la pêche INDNR, les questions liées à la compatibilité et à la source de l'information sont primordiales.

95. Le Président a ouvert le débat en indiquant que les questions suivantes, soulevées au cours de la réunion, devraient être présentées au COFI: la nécessité d'un financement stable du Fichier mondial, exprimant les préoccupations sur le fait que c'est un enjeu crucial pour l'avenir; le développement du système pilote; la nécessité d'avoir des directives techniques; et le besoin de discuter des implications financières et juridiques de l'utilisation des données provenant de tiers.

RECOMMANDATIONS À LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COFI

96. Le représentant des États-Unis d'Amérique a également souligné l'importance de recevoir des conseils sur les solutions possibles au problème des États qui ne soumettent pas d'information au Fichier mondial, dues aux répercussions potentielles pouvant conduire à des allégations de pêche INDNR. Le représentant des Philippines a convenu que les États devraient être encouragés à participer et à présenter des informations, le COFI devant décider de l'approche à adopter pour contrer le problème de manque de données. Le représentant indonésien a mentionné l'efficacité éventuelle de sanctions sociales, les pays prêts à contribuer de quelque façon que ce soit, devant être félicités pour qu'une pression positive soit mise sur les autres États.

97. Le représentant de l'OMI a également demandé de conseiller le COFI pour qu'il encourage la FAO et l'OMI, ainsi que les administrations membres, à continuer à coopérer au développement d'un cadre réglementaire pour la pêche, incluant l'entrée en vigueur de l'Accord de Cap Town de 2012 sur la mise en œuvre des dispositions du Protocole de 1993 relatif à la Convention internationale de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche, 1977; et à la mise en œuvre du système de numéro d'identification des navires de l'OMI.

98. Le GRWG a approuvé les recommandations suivantes adressées à la Trente-deuxième session du COFI:

Le Comité est invité à:

1. Noter les progrès de développement du Fichier mondial en tant qu'outil majeur de mise en œuvre du PSMA et de soutien aux autres instruments internationaux pour lutter contre la pêche INDNR, notamment par la formation et le travail du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial et les trois Groupes de travail spécialisés dont la mission est de fournir des conseils techniques spécifiques et de reconnaître l'importance de la formulation de directives pour la mise en œuvre du Fichier mondial.
2. Reconnaître les efforts de plusieurs membres en faveur de la mise en œuvre du Fichier mondial et afin d'exhorter, en outre, l'engagement et la participation de tous les Membres.
3. Réaffirmer la responsabilité des États par rapport aux données et leur mise à disposition du Fichier mondial, éventuellement par le biais des ORGP, et fournir des orientations sur les

données provenant de sources indépendantes, fiables et bien documentées afin d'être utilisées en appui des données des États du pavillon.

4. Mettre l'accent sur l'importance critique de la viabilité à long terme du Fichier mondial et encourager les Membres à soutenir ses progrès grâce à des contributions extrabudgétaires.
5. Encourager les administrations membres pertinentes à soutenir la mise en œuvre du système de numérotation OMI des navires au niveau national dans le cadre du Fichier mondial, et féliciter la coopération en cours entre la FAO et l'OMI pour la mise en œuvre du Fichier.

99. Il est entendu que ces recommandations seront accompagnées d'un texte explicatif, et que le Secrétariat devra apporter des modifications rédactionnelles aux recommandations convenues.

100. Le GRWG a adopté les conclusions de la réunion le mercredi 23 mars 2016, comme suit:

ADOPTION DES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION

Conclusions de la Seconde réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial

La Seconde réunion du Groupe de travail technique et consultatif à composition non limitée sur le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigéré et des navires de ravitaillement a fait les observations et les conclusions suivantes:

1. Progrès et état d'avancement

Le GRWG a pris note des progrès substantiels réalisés en ce qui concerne le développement du Fichier mondial, notamment à travers la formation et le travail des Groupes de travail spécialisés sur les exigences en matière de données, l'échange des données et les données provenant de tiers, qui ont avancé sur la conception et les spécifications du système d'information.

En ce qui concerne la portée, le GRWG a réitéré que le développement du système devrait se poursuivre au niveau de la phase 1, comme cela a été indiqué lors de la première réunion du GRWG. À cet égard, le GRWG a convenu que la portée devrait être limitée, au moins dans une première étape, aux navires de mer utilisés ou destinés à être utilisés dans la pêche de capture, ainsi qu'aux autres navires qui soutiennent les opérations de pêche, tels que les navires de transport frigorifique et les navires de ravitaillement.

Le GRWG adhère à la recommandation de la Troisième session du Groupe de travail *ad hoc* mixte FAO/OMI sur la pêche INDNR et les questions connexes que toute nouvelle expansion du Fichier mondial au-delà de la phase 1 dépendra de la réussite de la mise en œuvre de cette phase.

2. Exigences en matière de données

Le GRWG a approuvé les orientations fournies par le GRWG-DR, avec quelques modifications par rapport à l'importance de la capacité et du type de cale à poisson et la nationalité des parties prenantes des navires. Il a également reconnu la sensibilité de certaines informations sur la propriété encore que, pour le moment, ces champs ne soient pas essentiels et donc que cela reste la prérogative des pays de soumettre ou non ces données.

Le GRWG a souligné que les cinq principaux champs de données sont absolument nécessaires pour le Fichier mondial et pour créer des liens entre les autres modules d'information et les informations sur les navires.

Le GRWG a reconnu l'importance de maintenir la qualité des données, ce qui concerne tous les fournisseurs de données. En outre, le GRWG a noté que l'utilisation de données provenant de tiers pourrait renforcer les efforts de vigilance et améliorer leur qualité.

Concernant les discussions en cours sur les données conflictuelles, le GRWG a convenu de la valeur de recouper les informations dans le but d'identifier les incohérences du Fichier mondial et de les signaler. L'intérêt d'utiliser des données provenant de tiers, en particulier celles de l'IHSM, qui gère les numéros OMI et fait des vérifications, a été reconnue.

3. Données provenant de tiers

Le GRWG a approuvé les conclusions du GRCG-TP.

Si la responsabilité des États à fournir des informations au Fichier mondial a été réaffirmée, tous ont reconnu les difficultés immédiates d'obtenir des informations de tous les États. Ils ont donc rappelé la nécessité stratégique de compiler le module d'information sur les navires du Fichier mondial avec des données provenant de tiers de confiance, en particulier celles de l'IHSM dont le rôle est de gérer les numéros OMI. Cependant, dans une première étape, il est nécessaire de bien évaluer les implications juridiques et financières et la viabilité de cette option.

4. Échange des données

Le GRWG s'est félicité des progrès accomplis par le GRCG-DE qui a déterminé les différents formats de données et les mécanismes de transmission, notamment ceux sur l'utilisation de normes internationales pour l'échange de données, telles que les normes du CEFACT/ONU, et a recommandé de conserver les différentes options présentées pour faciliter la soumission des données au Fichier mondial à la fois par les Membres des pays développés et en développement.

Le besoin de directives techniques détaillées a été réitéré, en tant que moyen de consolider les résultats des Groupes de travail spécialisés et de fournir des spécifications pour la mise en œuvre du Fichier mondial. Le GRWG a souligné l'importance de la préparation des administrations membres, qui devront adapter leurs systèmes et autres processus nationaux et régionaux, aux exigences du Fichier mondial, avant même le fonctionnement de ce dernier.

5. Projet pilote

Le GRWG a convenu de l'importance du développement continu d'un système pilote opérationnel et accessible au public, comprenant notamment des données pour les différents modules d'information et qui pourrait être évalué en contrôlant le taux d'accès des utilisateurs, tout en mesurant les besoins futurs pour restreindre l'accès aux informations spécifiques. La nécessité de développer de manière ciblée les capacités pour mettre le projet de Fichier pilote en place, a été reconnue.

Plusieurs membres se sont engagés à donner des informations au Fichier mondial, et ont souligné l'importance de chercher à présenter les progrès du programme pilote à la Trente-deuxième session du COFI.

6. Besoins financiers

Le GRWG a remercié les donateurs du Programme pour leurs contributions. La plupart des délégations contribuant actuellement ont exprimé leur intention de poursuivre leur engagement, certaines indiquant qu'elles feraient référence à leurs autorités des bénéfices en termes de programmation et de gains d'efficacité de mettre en place des financements sur le moyen terme au lieu des contributions annuelles actuelles.

Le GRWG a, de plus, noté la recommandation de la Réunion du G7 sur la sécurité maritime, tenue le 14 décembre 2015, qui a insisté pour que ses collègues des ministères de tutelle respectifs «considèrent les contributions nationales de soutien au Fichier mondial, tant en termes budgétaires qu'en fournissant des données sur les flottes de pêche, à travers leurs agences nationales compétentes, en vue de tester concrètement le système pilote de Fichier mondial de la FAO».

À ce sujet, le GRWG a en outre réitéré la nécessité de promouvoir le développement, la mise en œuvre et la mise à jour à long terme du Fichier mondial. Ce faisant, il encourage les Membres à soutenir les progrès du Fichier mondial par des contributions extrabudgétaires, signifiant de quelque manière que ce soit leur engagement et contribution à la promotion et visibilité du programme.

Le GRWG a souligné le besoin urgent de fonds dédiés au développement des capacités devant être mis à disposition, afin de faciliter la cohérence entre les systèmes et les processus nationaux, et éventuellement régionaux, et les spécifications techniques du Fichier mondial.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU GRWG

101. Le GRWG a convenu de se réunir au cours du premier trimestre de 2017 afin d'évaluer les progrès réalisés par le Programme du Fichier mondial suite à la Trente-deuxième session du COFI. En attendant, le travail des GRWG continuera et des réunions pourront être tenues ponctuellement.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

102. Au nom du Secrétariat, M. Gudmundsson a exprimé sa gratitude à tous les participants, notamment au Président et à la Vice-Présidente.

103. La Présidente par intérim a remercié le Secrétariat et tous les participants pour les travaux préparatoires et les discussions fructueuses tenues au cours de la réunion et a déclaré la séance close à 17:00 h, le 23 mars 2016.

ORDRE DU JOUR ET CALENDRIER**Salle des Philippines, siège de la FAO, Rome, Italie****Lundi 21 mars 2016***Matin, 10:00 h*

1. Ouverture de la session
2. Élection du Président et de la Vice-présidente
3. Adoption de l'ordre du jour et accords pour la réunion

PAUSE-CAFÉ 11:00 – 11:30 h

4. Rapport des progrès et état d'avancement du programme sur le Fichier mondial

REPAS 12:30 – 13:30 h

5. Développement du Fichier mondial

- a. Examen des conclusions du Groupe de travail spécialisé sur les exigences en matière de données (GRCG-DR)

CAFÉ 15:30 – 16:00 h

5. a. Suite

*FIN DE LA JOURNÉE 17:30 h***Mardi 22 mars 2016***Matin 09:30 h*

5. b. Examen des conclusions du Groupe de travail spécialisé sur l'échange des données (GRCG-DE)

PAUSE-CAFÉ 10:45 – 11:15 h

5. c. Examen des conclusions du Groupe de travail spécialisé sur les données provenant de tiers (GRCG-TP)

REPAS 12:30 – 13:30 h

6. Mise en œuvre du Projet pilote de Fichier mondial

PAUSE-CAFÉ 15:30 – 16:00 h

7. Mécanisme de financement pour la viabilité à long terme du Fichier mondial

FIN DE LA JOURNÉE 17:00 h

Mercredi 23 mars 2016

Matin 09:30 h

8. Recommandations à la Trente-deuxième session du COFI

CAFÉ 10:45 – 11:15 h

8. Suite

REPAS 12:30 – 13:30 h

9. Autres questions

10. Adoption des conclusions de la réunion

PAUSE-CAFÉ 15:30 – 16:00 h

11. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail sur le Fichier mondial

12. Clôture de la réunion

CLÔTURE 17:00 h

TERMES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DE TRAVAIL

Pour que le programme du Fichier mondial («le Programme») puisse recevoir un appui sur les questions en suspens, notamment au sujet de la recherche de solution pour le financement à long terme du Fichier mondial, la mise en place d'un Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial est proposée avec les termes de référence suivants:

1. Fournir des conseils sur les aspects juridiques et techniques et pour guider le développement de l'application et sécuriser son applicabilité et utilité au niveau mondial, en particulier dans les domaines critiques suivants:
 - a. définir l'approche la plus appropriée pour la gestion de l'identifiant unique du navire (IUN);
 - b. évaluer les possibilités d'expansion des phases 2 et 3, en particulier pour l'IUN (étude de faisabilité);
 - c. évaluer la nécessité d'une consultation d'experts (suivi d'une consultation technique) pour démarrer le processus d'élaboration d'un instrument international régissant les règles et procédures de participation au programme et fournir le cadre pour définir les exigences minimales du Fichier mondial en accord avec le PSMA;
 - d. fournir des conseils concernant l'élaboration de normes et de mécanismes d'échange de données.
2. Fournir l'occasion d'exprimer les points de vue des administrations nationales et régionales, ainsi que des entités externes, y compris des organisations internationales travaillant dans des domaines similaires, qui peuvent coopérer avec le Fichier mondial, et fournir des données ou des utilisateurs du système, et faciliter l'échange d'informations pratiques sur leurs modalités de travail et les systèmes d'information en place.
3. Formuler des suggestions sur les données et les fonctionnalités, y compris les procédures d'échange de données et les formats de données du Fichier mondial.
4. Identifier les questions clés et les États membres, en particulier les États en développement et les régions devant bénéficier d'un renforcement des capacités, comprenant l'identification des domaines pertinents d'assistance technique.
5. Mettre en place un mécanisme financier pour la viabilité à long terme du projet.
6. Discuter des autres questions pertinentes.

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail	
GRWG/2/2016/1	Ordre du jour et calendrier
GRWG/2/2016/2	Principaux thèmes de discussion
Documents d'information	
GRWG/2/2016/Inf.1	Termes de référence du Groupe de travail
GRWG/2/2016/Inf.2	Liste des documents
GRWG/2/2016/Inf.3	Liste des participants
GRWG/2/2016/Inf.4	Rapport de la réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial (Rome, 23-25 février 2015) – FIRO/R1114
GRWG/2/2016/Inf.5	Rapport de la réunion des Groupes de travail spécialisés sur le Fichier mondial (Rome, 30 septembre-2 octobre 2015) – VERSION PRÉLIMINAIRE FINALE

LISTE DES PARTICIPANTS

Manrique L. Altavista
Secretary
Argentina Alternate Permanent Representative
to the FAO, IFAD and WFP
Italy
Email: emfao@mrecic.gov.ar

Nazareno C. Montani Cazabat
Secretary
Argentina Alternate Permanent Representative
to the FAO, IFAD and WFP
Italy
Email: emfao@mrecic.gov.ar

Mauricio Remes Lenicov
Director Nacional de Coordinación Pesquera
Ministerio de Agroindustria
Argentina
Email: mremes@magyp.gob.ar

Claudio J. Rozencwaig
Ambassador
Argentina Permanent Representative to the
FAO, IFAD and WFP
Italy
Email: emfao@mrecic.gov.ar

Josue Bezerra de Freitas Neto
General Coordinator of Fisheries Artisanal
Marine - MAPA
Brazil
Email: josue.freitas@agricultura.gov.br

Francisco Javier Herrera
Fisheries and Aquaculture Officer
Management and Promotion Technical
Direction
Governmental Institution: National Authority
for Fisheries and Aquaculture - AUNAP
Colombia
Email: francisco.herrera@aunap.gov.co

Víctor Fernández Rojas
International Cooperation Officer
Instituto Costarricense de Pesca y Acuicultura
- INCOPECA
Costa Rica
Email: v.fernandez@incopesca.go.cr

Diana Infante Quiñones
Counsellor
Dominican Republic Permanent Mission to the
FAO, IFAD and WFP
Italy
Email: dianainfanteq@gmail.com

Ana Fraile Vasallo
EU Adviser
Rome Delegation
Email: ana.fraile-vasallo@eeas.europa.eu

Thierry Remy
Project Manager
Integrated Fisheries Data Management Unit
EC DG-MARE
E-mail: thierry.remy@ec.europa.eu

Giuseppe Spera
Policy Officer
Fisheries Policy and Aquaculture Unit
EC DG-MARE
E-mail: giuseppe.spera@ec.europa.eu

Matilda Quist
Deputy Director
Marine Fisheries Management
Fisheries Commission
Ghana
Email: matildaquist@yahoo.co.uk

Kristján Freyr Helgason
 Counsellor for Industries and Innovation
 Embassy of Iceland
 Iceland mission to the EU
 Brussels
 Email: kristjanfh@mfa.is

Jón Erlingur Jónasson
 Permanent Representative of Iceland to the
 United Nations Agencies in Rome
 E-mail: jej@mfa.is

Grace Gabriella Binowo
 Legal Consultant to the Presidential Task
 Force to Combat Illegal Fishing
 Indonesia
 Email: grace.binowo@gmail.com

Suseno Sukoyono
 Adviser to the Minister of Marine Affairs and
 Fisheries
 Indonesia
 Email: suseno.sukoyono@gmail.com

Royhan N. Wahab
 First Secretary for Multilateral Affairs
 Permanent Representation of the
 Republic of Indonesia to FAO
 Email: roy.wahab@kemlu.go.id

Francesco Amato
 Lieutenant Commander
 Sea Fisheries Department of the Italian Coast
 Guard
 Ministry of Agriculture, Food and Forestry
 Italy
 Email: f.amato@politicheagricole.it

Salah Al Bazzaz
 Technical Advisor
 State of Kuwait Permanent Representation to
 FAO
 Italy
 Email: kuwait_fao@tiscali.it

Luis Emilio Velasquez Chavarría
 Nicaragua Institute of Fisheries and
 Aquaculture Center for Fisheries Research -
 INPESCA
 Nicaragua
 Email: lvelasquez@inpsca.gob.ni
 lvelasqueznica@gmail.com

Peter Erick Cadapan
 Fishing Regulations Officer
 BFAR Central Office
 Philippines
 Email: pedangs@yahoo.com

Alexander Okhanov
 Counsellor
 Russian Federation Permanent Mission to
 FAO
 Italy
 Email: rusfishfao@mail.ru

Moshibudi Priscilla Rampedi
 Alternate Permanent Representative to FAO
 South African Embassy
 Rome, Italy
 Email: agriculture@sudafrica.it

Marta López
 Head of Technical Division
 Ministry of Agriculture, Food and
 Environment - MAGRAMA
 Spain
 E-mail: mlopezg@magrama.es

Héctor Villa
 Ministry of Agriculture, Food and
 Environment - MAGRAMA
 Spain
 Email: hvillago@magrama.es

Marwa Ghanim Mohamed Dadi Alamiri
 International Organization Coordinator
 Ministry of Climate Change and Environment
 UAE
 Email: mgalamiri@moew.gov.ae

Mariam Mohammed Saeed Hareb
 Assistant Undersecretary of Water Resources
 & Nature Conservation Affairs
 Ministry of Climate Change and Environment
 UAE
 Email: mmhareb@moew.gov.ae

Auhood Hassan Yousef Al Hammadi
 Biologist, Fisheries Department
 Ministry of Climate Change and Environment
 UAE
 Email: ahalhammadi@moew.gov.ae

Diego Núñez Glutz
 Fisheries Information Area Manager
 DINARA
 Uruguay
 E-mail: dnunez@dinara.gub.uy
 dglutz@gmail.com

Cheri McCarty
 Foreign Affairs Specialist
 NMFS, Office of International Affairs
 USA
 Email: cheri.mccarty@noaa.gov

Robert Mearkle
 Political/Economic Officer
 Alternate Permanent Representative
 U.S. Mission to the UN Agencies
 Email: mearkler@state.gov

David Pearl
 Foreign Affairs Specialist
 NMFS, Office of International Affairs
 USA
 E-mail: david.pearl@noaa.gov

Federico De Rossi
 Data Compliance Officer
 FAO GFCM
 Italy
 Email: federico.derossi@fao.org

Roberto Emma
 Systems Support
 FAO GFCM
 Italy
 Email: roberto.emma@fao.org

Nicola Ferri
 Fisheries Officer
 FAO GFCM
 Italy
 Email: nicola.ferri@fao.org

Fabio Fiorellato
 Fisheries Officer (Data Coordinator)
 Indian Ocean Tuna Commission
 Email: fabio.fiorellato@iotc.org

Brice Martin-Castex
 Head, Implementation of Instruments Support
 IMO
 Email: bmcastex@imo.org

Ness Smith
 Manager, Ending Illegal Fishing Project
 Pew Charitable Trusts
 Email: nsmith@pewtrusts.org

Julie Janovsky
 Manager, Ending Illegal Fishing Project
 Pew Charitable Trusts
 Email: jjanovsky@pewtrusts.org

Trevor Downing
 Consultant
 World Wide Fund for Nature
 E-mail: tdowning@tjdconsult.co.uk

Alex Gray
 Director Product Management
 IHS Maritime & Trade
 Email: alex.gray@ihs.com

FAO

Lahsen Ababouch
 Director
 Fisheries and Aquaculture Policy and
 Resources Division
 Email: lahsen.ababouch@fao.org

Blaise Kuemlangan
 Chief of Development Law Branch
 Legal and Ethics Office
 Email: blaise.kuemlangan@fao.org

Marc Taconet
 Senior Fisheries Officer
 Fishing Information and Statistics Branch
 Fisheries and Aquaculture Policy and
 Resources Division
 Email: marc.taconet@fao.org

Ari Gudmundsson
 Senior Fishery Industry Officer
 (Vessels/Fishing Operations)
 Fishing Operations and Technology Branch
 Fisheries and Aquaculture Policy and
 Resources Division
 Email: ari.gudmundsson@fao.org

Jiayi Wang
 Junior Professional Officer
 Fishing Operations and Technology Branch
 Fisheries and Aquaculture Policy and Resources Division
 Email: jiayi.wang@fao.org

Pio Manoa
 Legal Consultant
 Legal and Ethics Office
 Email: pio.manoa@fao.org

Alicia Mosteiro
 Technical Manager – Global Record
 Fishing Operations and Technology Branch
 Fisheries and Aquaculture Policy and
 Resources Division
 Email: alicia.mosteiro@fao.org

Dawn Borg Costanzi
 Systems Analyst/Developer – Global Record
 Fishing Operations and Technology Branch
 Fisheries and Aquaculture Policy and
 Resources Division
 Email: dawn.borgcostanzi@fao.org

Marina Rais
 Operations Specialist – Global Record
 Fishing Operations and Technology Branch
 Fisheries and Aquaculture Policy and
 Resources Division
 Email: marina.rais@fao.org

OUVERTURE DE LA SESSION
par Lahsen Ababouch
Directeur
Division des politiques et de l'économie des pêches et de l'aquaculture
FAO
Rome, Italie

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Sous-Directeur général, M. Árni M. Mathiesen, je suis heureux de vous accueillir à cette Seconde réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial.

Comme vous le savez déjà, la pêche illcite, non déclarée et non réglementée (INDNR) continue de constituer une menace mondiale majeure pour la gestion durable à long terme de la pêche et du maintien d'écosystèmes sains et productifs. La pêche INDNR vise principalement les captures de grande valeur, sur des sites souvent éloignés, où les mesures de contrôle sont inefficaces et se développe en réaction à une faible gouvernance, une mauvaise traçabilité et un manque de moyens de dissuasion. La pêche INDNR, malgré les initiatives en cours de suivi, contrôle et surveillance (SCS), aux nombreux succès, continue d'avoir un impact dévastateur.

La communauté internationale a mis en avant plusieurs initiatives, instruments et outils de coopération pour lutter contre la pêche INDNR dans le monde entier. Le **Plan d'action international de lutte contre la pêche INDNR**, l'**Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port** et les **Directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon** qui ont récemment été approuvées par le Comité des pêches (COFI), sont quelques exemples.

Le **Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigéré et des navires de ravitaillement**, désigné comme le «Fichier mondial», est l'un des outils les plus récents en cours d'élaboration et mis en œuvre pour lutter contre la pêche INDNR à l'échelle mondiale. Il est étroitement lié à d'autres initiatives de SCS et montre de fortes synergies avec l'**Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port**, et les **Directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon**, entre autres.

Chers participants,

Le COFI a maintes fois réitéré son soutien au développement du Fichier mondial par la FAO. Lors de sa Trente-et-unième session, tenue en juin 2014, le Comité des pêches a reconnu le rôle du Fichier mondial dans la lutte concertée contre la pêche INDNR et a félicité l'Organisation pour la préparation du document de stratégie et la présentation d'un prototype de système. Certains Membres ont reconnu la nécessité de mettre en place un comité consultatif pour clarifier les questions en suspens et trouver une solution au financement à long terme du Programme du Fichier mondial, expliquant la création de ce Groupe de travail.

La Première réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu du 23 au 25 février 2015, a recommandé de concentrer les efforts sur la réalisation d'une première version de système opérationnel – la base de données, le portail d'accueil Internet et les mécanismes d'échange de données – afin de démontrer son intérêt et ses avantages. En outre, sur la recommandation du Groupe de travail, trois Groupes de travail spécialisés ont été créés en 2015 pour traiter les questions liées aux exigences en matière de données, à l'échange de données et aux données provenant de tiers.

En outre, le Programme du Fichier mondial collabore avec les pays développés et en développement afin de mettre en œuvre un projet pilote à large couverture régionale. Je voudrais profiter de cette occasion pour exhorter les membres de la FAO et les organisations régionales de gestion des pêches à participer à ce projet pilote ainsi qu'aux groupes de travail.

Mesdames et Messieurs,

Cette réunion est informelle et ouverte et aucune décision contraignante ne sera prise ici.

Les recommandations issues de la réunion serviront à guider le Secrétariat sur la poursuite du développement du Fichier mondial. Les progrès accomplis seront présentés à la Trente-deuxième session du COFI, qui se déroulera du 11 au 15 juillet 2016, pour examen.

Votre rôle est de fournir des conseils sur les aspects juridiques et techniques, en particulier sur les questions provenant des trois Groupes de travail spécialisés, et pour guider le développement de l'application qui assurerait son utilité dans l'amélioration de la transparence et la traçabilité au niveau mondial.

Des progrès ne peuvent être accomplis par le Programme du Fichier mondial sans un financement suffisant. Votre rôle est donc également d'orienter la FAO sur le financement à long terme du programme, comme cela a été reconnu lors de la dernière session du COFI. À cet égard, la FAO souhaite exprimer sa reconnaissance pour les contributions financières reçues dans le passé par les Gouvernements de l'Australie, les États-Unis, la République de Corée et le Royaume-Uni, ainsi que l'Union européenne. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour remercier les Gouvernements de l'Espagne, les États-Unis et l'Islande, et l'Union européenne pour leur soutien financier récent au Programme du Fichier mondial, à partir duquel une partie des frais de cette réunion a été financée.

Merci beaucoup, mesdames et messieurs, pour votre attention.

Ce document contient le rapport de la Seconde réunion du Groupe de travail technique et consultatif informel à composition non limitée sur le Fichier mondial (GRWG). Lors de cette réunion, des experts des États membres et des observateurs du Comité des pêches de la FAO ont donné leur avis sur les prochaines étapes de développement du Fichier mondial en tant qu'outil de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR). Plusieurs questions importantes ont été discutées, notamment les progrès et l'état d'avancement du Programme sur le Fichier mondial; l'élaboration de spécifications techniques concernant les exigences en matière de données, l'échange de données et les données provenant de tiers; la préparation d'une version pilote d'un système; et un mécanisme de financement pour soutenir la viabilité à long terme du Fichier mondial.

ISBN 978-92-5-209302-2 ISSN 2070-6995



9 789252 093022

I5793F/1/08.16